

projet de loi adopté, le Comité presse de plus le gouvernement de nommer sans délai les membres des deux comités consultatifs proposés au sujet de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*.

3. Le Comité constate que des fonctionnaires du ministère des Finances et du Conseil du Trésor étudient actuellement d'autres méthodes de financement des régimes de pension de la fonction publique dans le but de préparer des options d'ici à l'été 1993. Le Comité exhorte le gouvernement à s'assurer que les comités consultatifs étudient rapidement les diverses questions socio-économiques soulevées durant l'étude qu'il a faite du projet de loi et décrites sans les paragraphes subséquents, sans attendre que s'achève l'analyse des mécanismes de financement. Des fonctionnaires du Conseil du Trésor devraient être prêts à revenir témoigner devant le Comité afin d'énoncer les intentions du gouvernement à cet égard.

4. En particulier, le Comité est d'avis que les mesures existantes concernant les prestations de survivant pourraient et devraient être modifiées afin de permettre, lorsqu'une demande appropriée est faite, le partage *au prorata* des prestations de survivant entre le conjoint légal ou de fait et tout autre conjoint précédent, y compris les conjoints séparés et divorcés, et ce, sans égard à leur situation conjugale actuelle. Le Comité croit qu'il est anachronique et injuste de présumer qu'un conjoint séparé est décédé avant son conjoint contributeur si ce conjoint séparé a établi une nouvelle relation conjugale. Cette pratique devrait être abandonnée immédiatement. Lorsqu'il n'y a pas de nouvelle relation conjugale, les prestations de survivant peuvent actuellement être partagées entre un conjoint légal et un conjoint de droit commun. Il semble donc évident qu'on pourrait partager les prestations entre tous les anciens et présents conjoints légaux ou de droit commun qui le demandent, sans augmentation significative des coûts afférents aux pensions.

5. Le Comité signale que le paragraphe 46(3) de la page 44 du projet de loi C-55 ne prévoit pas que les membres des forces de réserve puissent participer au régime de pension des Forces canadiennes. Selon le concept de la force totale, les réservistes peuvent demeurer sur appel pendant plusieurs années et être affectés à l'étranger pendant des périodes de temps prolongées pour des opérations de maintien de la paix ou d'autres types. Il se peut que bon nombre de ces personnes ne contribuent pas à des régimes de pension d'employeur. Le Comité exhorte donc le gouvernement à étudier s'il serait possible et ce qu'il en coûterait de permettre aux membres des forces de réserve de contribuer au régime de pension des Forces canadiennes durant leurs périodes de service.

6. Le Comité demande que le Conseil du Trésor lui fasse tenir copie des règlements afférents au projet de loi C-55 dès qu'ils seront prêts.

Respectueusement soumis,

*Le président suppléant*

C. WILLIAM DOODY

#### NOTES

1. Voir *Délibérations du Comité sénatorial permanent des finances nationales* du jeudi 10 septembre 1992, p. 32:9.

2. *Ibid.*, p. 32:10

**Son Honneur le Président suppléant:** Honorables sénateurs, quand étudierons-nous le rapport?

(Sur la motion du sénateur Doody, l'étude du rapport est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

#### L'AGRICULTURE

LA CRISE AGRICOLE DANS LES PRAIRIES—AVIS DE MOTION

**L'honorable H.A. Olson:** Honorables sénateurs, je donne avis que jeudi prochain, le 24 septembre 1992, j'attirerai l'attention du Sénat la crise agricole dans les Prairies.

#### LA CONSTITUTION

LA MALADRESSE DU GOUVERNEMENT DANS LE DOSSIER CONSTITUTIONNELLE—AVIS D'INTERPELLATION

**L'honorable H.A. Olson:** Honorables sénateurs, je donne avis que jeudi prochain, le 24 septembre 1992, j'attirerai l'attention du Sénat sur la maladresse du gouvernement du Canada dans le dossier constitutionnelle.

[Français]

#### LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

**L'honorable Jacques Hébert:** Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par 225 citoyens et citoyennes de la province de la Nouvelle-Écosse qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

**L'honorable Lowell Murray** (Leader du gouvernement): De quelle date?

**Le sénateur Hébert:** Honorables sénateurs, j'en reçoistous les jours, je ne sais pas la date. Ces pétitions viennent principalement de Halifax, Bedford, Sackville et Fall River.

Je peux vous assurer dire que je reçois de ces pétitions-toutes les semaines, par conséquent, je ne sais pas la date de celles-ci en particulier.

Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par 499 citoyens et citoyennes de la Colombie-britannique qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Ces pétitions viennent principalement de Kelowna, Westbank, Vernon, Penticton, Terrace, Prince Rupert, Kitimact et Smithers.

Honorables sénateurs, j'ai également l'honneur de présenter des pétitions signées par 502 citoyens et citoyennes de la province de la Saskatchewan qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Ces pétitions viennent principalement de Saskatoon, Prince Albert, Vibank, Moose Jaw et Regina.

Honorables sénateurs, j'ai également l'honneur de présenter des pétitions signées par 531 citoyens et citoyennes de la province de l'Alberta qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Ces pétitions viennent principalement d'Edmonton, Calgary, Fairview, Drayton Valley, St. Albert et Airdrie.